

Déclaration de protection des données à caractère personnel lors de leur traitement dans le cadre des procédures d'achat

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

La présente déclaration de confidentialité explique comment l'OEB traite les données à caractère personnel dans le cadre de ses procédures d'achats.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des procédures d'achats.

Les entreprises qui souhaitent répondre aux appels d'offres de l'OEB doivent enregistrer un profil utilisateur sur la plate-forme d'appels à la concurrence électroniques de l'OEB. À cette occasion, une adresse électronique professionnelle valide doit être fournie, ainsi que les coordonnées de la personne à contacter.

Une fois inscrites, les entreprises peuvent utiliser la plate-forme d'appels à la concurrence électroniques pour télécharger le cahier des charges, accéder aux appels d'offres légaux et soumettre des offres électroniques juridiquement valides. Les offres peuvent contenir des données personnelles fournies par l'entreprise/le soumissionnaire, telles que les noms, les coordonnées et les CV des employés.

La direction principale des achats et de la gestion des fournisseurs (DP 4.7) traite les données via la plate-forme d'appels à la concurrence électroniques afin de communiquer avec les entreprises soumissionnaires en vue de mener à bien les appels d'offres.

Après avoir remporté un appel d'offres et un contrat, les nouveaux fournisseurs doivent s'inscrire sur le portail des achats de l'OEB. Celui-ci a été conçu pour améliorer le partenariat et la transparence et optimiser la coopération entre l'OEB et ses fournisseurs. Lors de cette inscription, outre les données de l'entreprise, un employé du fournisseur doit être désigné comme personne à contacter et les informations correspondantes (nom, coordonnées) doivent être fournies. La conclusion du contrat implique une signature électronique via l'intégration de DocuSign.

Les fournisseurs enregistrés peuvent utiliser le portail des achats de l'OEB pour mettre à jour les données de l'entreprise et les coordonnées des personnes à contacter. Les contrats nouveaux ou modifiés peuvent y être signés ou consultés.

La direction DP 4.7 traite les données via le portail des achats de l'OEB en vue de conclure des contrats et de mener à bien les procédures d'achat avec les fournisseurs.

Les données personnelles (nom, coordonnées) sont mises à la disposition du service juridique de l'OEB (pour la conclusion des contrats) ou de son service financier (pour les procédures d'achats) selon le principe du "besoin de savoir".

Le traitement de vos données n'est pas destiné à une prise de décision automatisée, et notamment au profilage.

Les données à caractère personnel ne seront pas transférées en dehors de l'OEB à des destinataires qui ne sont pas visés par l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

Activités liées à la plate-forme d'appels à la concurrence électroniques :

Coordonnées ; adresse électronique professionnelle ; titre du poste ; rôle ; signature numérique ; nom complet ; signature ; système, application ; informations supplémentaires susceptibles d'être fournies au cours des échanges, journaux du serveur liés à la sécurité ; mot de passe du compte, identifiants de l'utilisateur.

Activités liées aux achats et au sourçage de l'OEB :

Coordonnées ; adresse électronique professionnelle ; titre du poste ; rôle ; photo d'identité/de passeport ; informations figurant sur la carte d'identité nationale ; signature numérique ; nom complet ; signature ; système, application ; informations supplémentaires susceptibles d'être fournies au cours des échanges, journaux de serveur liés à la sécurité ; mot de passe du compte, identifiant de l'utilisateur.

Activités liées à la signature électronique des contrats via l'intégration de DocuSign :

Coordonnées ; adresse électronique professionnelle ; photo d'identité/de passeport ; informations figurant sur la carte d'identité nationale ; signature numérique ; nom complet ; signature ; journaux de serveur relatifs au système, à l'application et à la sécurité.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la Direction principale des achats et de la gestion des fournisseurs (DP 4.7) agissant en qualité de responsable délégué du traitement pour l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les membres du personnel de l'OEB impliqué dans la gestion des activités de la direction DP 4.7 visée dans la présente déclaration.

Les fournisseurs externes utilisant la plate-forme d'appels à la concurrence électroniques ou le portail des achats de l'OEB peuvent également traiter des données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à ces données.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Des données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins du personnel de l'OEB travaillant dans le département juridique et dans le département financier de l'OEB.

Des données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers aux fins de maintenance et d'assistance.

Les données à caractère personnel sont partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne sont pas utilisées à d'autres fins ni communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites, et contre la communication ou l'accès non autorisés.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel aux seuls destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification des utilisateurs et contrôle d'accès (par exemple, contrôle d'accès aux systèmes et au réseau en fonction des rôles, principes du besoin de savoir et du moindre privilège)
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, de l'équipement et du réseau
- protection physique : contrôles des accès à l'OEB, contrôles d'accès supplémentaires au centre de données, politiques de verrouillage des bureaux
- contrôles de la transmission et de la saisie (par exemple, journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau)
- Intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, expert en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté une politique de gestion dématérialisée. Toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé, à accès restreint.

Si des données sont externalisées (p. ex. stockées, consultées et traitées), une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité est effectuée et la déclaration générale suivante peut être incluse :

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires externes traitant les données à caractère personnel s'engagent dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant des cadres juridiques de protection des données applicables. L'OEB a également effectué une évaluation des risques en matière de confidentialité et de sécurité. Ces systèmes doivent disposer de mesures techniques et organisationnelles appropriées, telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et de la saisie (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, et de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org, qui est le point de contact pour les personnes externes concernées. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut, si nécessaire, être prolongé de deux mois supplémentaires en fonction de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

La base juridique pour le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des activités liées à la plate-forme d'appels à la concurrence électroniques est l'article 5a) du RRPD, qui stipule ce qui suit :

"Le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou à l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'OEB."

Le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des activités liées aux procédures d'achats de l'OEB, y compris la signature électronique de contrats via l'intégration de DocuSign, est régi par l'article 5c) du RRPD, qui stipule ce qui suit :

"Le traitement est requis pour l'exécution d'un contrat dont la personne concernée est partie, ou pour prendre des mesures précontractuelles à la demande de cette personne, avant la conclusion d'un contrat."

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base de l'instrument juridique suivant : Règlement financier de l'OEB, en particulier les directives relatives à la passation des marchés et les instructions relatives aux contrats.

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre des activités de passation de marchés sont conservées pendant 12 ans.

Les données à caractère personnel traitées pour la vérification de l'identité dans le cadre de la signature électronique sont conservées pendant un maximum de 90 jours avant d'être effacées.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours est engagé sont conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le responsable délégué du traitement et/ou le responsable de la protection des données à l'adresse *DPOexternalusers@epo.org*.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD. Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de ce réexamen, vous avez le droit d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.